

AVIS PUBLIC**ENTRÉES EN VIGUEUR**

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants lors de sa séance ordinaire du 15 mai 2018 :

RÈGLEMENT 7-027 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN D'EN REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION**RÈGLEMENT REG-361-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) REG-361 POUR APPORTER DES CORRECTIONS DE NATURE CLÉRICALE, MODIFIER LES TRAVAUX ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT ET UN CRITÈRE D'APPLICATION À L'INSERTION EN MILIEU BÂTI RÉSIDENTIEL****RÈGLEMENT REG-362-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE D'UN MARCHÉ PUBLIC ORGANISÉ PAR LA VILLE SUR LE TERRITOIRE****RÈGLEMENT REG-363-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS REG-363 AFIN DE MODIFIER LES DÉLAIS DE VALIDITÉ DE CERTAINS PERMIS ET DE MODIFIER L'APPELLATION DU CERTIFICAT POUR L'IMPLANTATION D'UN NOUVEL USAGE ET CHANGEMENT D'USAGE**

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 22^e jour de mai 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.